

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 27 FEVRIER 2018

Nombre de délégués en exercice : 31 titulaires

Nombre de membres votants : 21

Titulaires présents :	16
Titulaires représentés :	
Suppléants :	5
Procurations :	0

L'an deux mille dix-huit, mardi 27 février 2018 à 17 heures 30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte du SCoT du Nord Toulousain, dûment convoqué, s'est réuni à Villeneuve-lès-Bouloc sous la présidence de Philippe PETIT, Président.

### Délégués titulaires présents :

CC des Coteaux du Girou :	MM. BOUCHE J., GRANDJACQUOT D., PLICQUE P., VINTILLAS E.
CC du Frontonnais :	MM. DUPUY D., NADALIN D., PAPILLAULT P., PETIT Ph., VASSAL J-P.
CC des Hauts Tolosans :	Mme AYGAT C. et MM. BOISSIERES J., CLUZET A., DULONG D., ESPIE J-C.
CC Val'Aïgo :	Mme GAYRAUD I. et M. SALIERES J-L.

### Délégués titulaires représentés :

CC des Coteaux du Girou :	M. CALAS D. représenté par M. BLANC Ch. (Suppléant) ; M. CUJIVES D. représenté par M. GENEVE J-L. (Suppléant)
CC du Frontonnais :	M. MIQUEL D. représenté par Mme SOLOMIAC C. (Suppléante) ; M. GALLINARO A. représenté par Mme TIRMAN S. (Suppléante)
CC Val'Aïgo :	M. OGET E. représenté par M. ASTRUC Th. (Suppléant)

### Délégués titulaires absents ou excusés :

CC des Coteaux du Girou :	MM. CALAS D, CUJIVES D., ROUMAGNAC L.
CC du Frontonnais :	MM. CAVAGNAC H., PETIT Pa.
CC des Hauts Tolosans :	MM. ANSELME E., FRAYARD C., JANER G., LAGORCE P., ZANETTI L.
CC Val'Aïgo :	MM. LAVIGNOLLE V., REBEIX N.

## Délibération n ° 2018 / 05

**Objet :** Recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

**VU** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 3.1° ;

**VU** le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

**Considérant** qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir : pallier à la charge croissante du syndicat (évaluation et lancement de la révision du SCoT en juin 2018) ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Président,

### **Le Comité Syndical,**

**Après en avoir délibéré**, à l'unanimité,

### **DÉCIDE**

**Article 1<sup>er</sup> :** **DE RECRUTER** un agent contractuel dans le grade d'Adjoint Administratif pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité, pour une durée de 12 mois maximum pendant une même période de 18 mois allant de mars 2018 à septembre 2019.

**Article 2 :** Cet agent assurera les fonctions d'Assistant(e) administratif(ve) à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 17 heures 30.

Il devra justifier d'un niveau BAC (exigé) et d'une expérience en collectivité (souhaitée) dans les domaines de la comptabilité publique et du secrétariat, connaître l'environnement des collectivités territoriales et maîtriser les outils informatiques (Magnus, Word, Excel, Outlook, PowerPoint).

**Article 3 :** La rémunération de l'agent sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement, plus éventuellement les participations, primes et indemnités instituées par l'assemblée délibérante et le supplément familial de traitement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

**Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
et ont signé au registre les membres présents.**

Pour copie conforme,

Date de la convocation :	20/02/2018
Date d'affichage :	20/02/2018
Certifié exécutoire le :	08/03/2018
Affichée le :	08/03/2018

Philippe PETIT,  
Président

